

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 août 2026

Délibération n°2026/45

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept août à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence d'Etienne BONNIN, Maire de la commune.

Date de convocation : le 11/08/2026

Présent(s-es) : MM. BONNIN Etienne, DARRIGRAND-LACARRIEU Eric, PANNETIER Arnaud, DE L'ESPINAY François, , LEFRANC Françoise, VACHER Céline, BESNARD Ingrid, GRABE Olivier, ROUMY Anne, BOUCHET Patricia, DELINE Stéphane METIVIER Clément.

Procurat(s) : Nathalie BOLOTINHA à Patricia BOUCHET, Claudine SORTELLE à Eric DARRIGRAND-LACARRIEU.

Absent(s-es) : BOLOTINHA Nathalie, LE BRETON Mickaël, SORTELLE Claudine.

Nombre de Membres en
exercice : 15

Nombre de Membres
présents : 12 + 2
procurations

Nombre de membres
votants : 14

Secrétaire de séance : Arnaud PANNETIER

Objet : Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal 1^{ère} classe à temps non complet dans le cadre des avancements de grade 2026.

Le Maire rappelle à l'assemblée délibérante :

-Que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique (ancien article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984), les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

-Qu'il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services afin de permettre les avancements de grade.

Considérant les lignes directrices de gestion fixées par la collectivité,
Considérant l'avis du Comité Social Territorial départemental en date du 30 avril 2026,
Considérant les ratios d'avancement fixés par délibération n° 2026-23 en date du 21 mai 2026,
Considérant l'inscription de l'agent au tableau annuel d'avancement de grade de la collectivité par arrêté n°2026-16 en date du 26 juin 2026,

Considérant qu'il est nécessaire de créer l'emploi correspondant au grade d'avancement d'adjoint technique territorial principal 1^{ère} classe ;

L'autorité territoriale propose à l'assemblée délibérante :

- **La création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal 1^{ère} classe à raison de 28 heures hebdomadaires (soit 28/35^e).**

L'agent concerné a pour fonctions : garderie périscolaire, surveillance des enfants durant la pause méridienne, ménage bâtiments communaux et assistance à l'équipe enseignante.

Délibération n° 2026/45

Page n° 2/2

Cet emploi est équivalent à la catégorie C (échelle C3) de la filière technique.

Cet emploi est créé à compter du 1^{er} décembre 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Décide **la création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal 1^{ère} classe à raison de 28 heures hebdomadaires** (soit 28./35^e) à compter du 1^{er} décembre 2026,
- Précise que les crédits inscrits au budget de l'exercice sont suffisants.

Le Maire,

Etienne BONNIN